

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an *deux mil vingt-et-un*, le vingt-trois septembre à **vingt heures**,  
Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame MAILLARD Élisabeth, Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : **le 16 septembre 2021**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. PELTIER Jacky, Mme MONGET Élisabeth, M. BAILLET  
Éric, M. VERDON Laurent, Mme CANOINE Justine, Mme GIROIRE Anita, Mme  
MASSÉ Jackie, Mme MAUDUIT Sylvie, M. RENOUX Stéphane, Mme ROBERT  
Laurence, Mme SAVIEUX Danielle, M. VIVIER Luc.

**ABSENTS** : M. GUILLOTEAU Régis, M. SOULET Aurélien.

**POUVOIRS** : M. GUILLOTEAU Régis donne pouvoir à Mme MAILLARD Élisabeth, M.  
SOULET Aurélien donne pouvoir à Mme CANOINE Justine.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MASSÉ Jackie

=\*=

Madame le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la  
réunion du 26 août 2021.

Pas d'observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents (12  
pour et 2 abstentions, Mme GIROIRE et M. VERDON absents à la réunion du 26 août  
2021).

Monsieur RENOUX entre dans la salle.

=\*=

## Ordre du jour

### 📁 Délibérations :

- 1- Réduction du montant de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) sur les nouvelles constructions
- 2- Achat de deux tables supplémentaires pour la salle de Conseil
- 3- Dossier d'Aide sociale
- 4- Acquisition de parcelles AC 58 et AC 40
- 5- Convention UGAP (renouvellement prestations gaz)
- 6- Encaissement des dons en espèces

### 📁 Informations :

- Loi 3 D (suite à la réunion avec notre député, Guillaume Chiche)

### 📁 Comptes rendus :

- Réunion Affaires sociales lundi 20/09/2021 à 18 h30
- Commission communication : sondage marché
- Commission Vie Associative

### 📁 Dates à fixer :

- Réunion des Adjointes :
  - o Lundi 04 octobre 2021 à 18 h à la Mairie
  - o Lundi 11 octobre 2021 à 18 h à la Mairie

### 📁 Questions diverses :

## DÉLIBÉRATIONS

### RÉDUCTION DU MONTANT DE LA TFB (TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES)

Madame le Maire propose de délibérer pour réduire le montant de la TFPB sur les nouvelles constructions. Madame le Maire remercie l'assemblée pour le nouveau vote et présente ses excuses à M. PELTIER Jacky, 1<sup>er</sup> Adjoint pour ne pas avoir pris en compte son observation.

Madame le Maire expose les points suivants, par deux exemples :

- Pour un vote limitant l'exonération à 40% et pour une base de 1000 €, la base exonérée sera de 400€ et la base taxable de 600€. (C'est la solution équivalente à la délibération antérieure supprimant l'exonération de 2 ans de TFP pour les nouveaux locaux d'habitation).
- Pour un vote limitant l'exonération à 90% et pour une base de 1000€, la base exonérée sera de 900€ et la base taxable de 100€.

Pour les locaux d'habitation achevés en 2021, l'exonération de deux ans de TFPB sera totale sauf délibération contraire de la commune pour limiter l'exonération à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable, prise avant le 1er octobre 2021.

Après avoir débattu, madame le Maire propose à l'assemblée de réduire le montant de la TFPB sur les nouvelles constructions et de voter un taux à 40 %.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **décide, à l'unanimité, de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 40 % de la base imposable.**

### ACHAT DE DEUX TABLES SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SALLE DE CONSEIL

Madame le Maire propose de délibérer pour l'achat de deux tables supplémentaires pour la salle de conseil. Il est précisé que les tables actuelles largeur 68, seront remplacées gratuitement par des tables de largeur 80, suite à erreur du fournisseur.

Monsieur BAILLET Éric, 3<sup>ème</sup> Adjoint, sort de la salle et ne participe pas au vote.

Madame le Maire présente le devis de MANUTAN s'élevant à 802,82 € TTC, il s'agit d'un complément de 2 tables.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve (14 pour) le devis présenté de MANUTAN pour un montant de 802,82 € TTC.**

### DOSSIER D'AIDE SOCIALE

Madame le Maire donne la parole à madame MONGET Élisabeth, 2<sup>ème</sup> Adjoint. Madame MONGET présente le dossier de demande d'aide. IL s'agit d'une jeune femme, seule avec deux enfants, suite à séparation, il y a trois ans. Elle travaille en CDI depuis un an et perçoit la prime d'activité.

Elle est locataire d'une maison d'un propriétaire privé à ST-Rémy, elle est restée dans le logement qu'elle partageait avec le père de ses enfants. Elle est rigoureuse dans la gestion

de son budget mais a dû faire face à une importante baisse des APL ce qui a bouleversé son organisation.

Elle se retrouve avec deux factures d'assainissement et deux factures de consommation d'eau qu'elle ne peut régler.

Pour la dette d'assainissement une aide de 100,00 € est demandée au CCAS et pour la dette auprès du Syndicat des eaux une aide de 162,54 € est demandée au CCAS.

La Commission du 20 septembre 2021 a émis un avis favorable.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **décide, à l'unanimité, de valider la décision de la commission et de régler :**

- **100,00 € pour la facture d'assainissement auprès de la CAN.**
- **162,54 € pour la facture d'eau auprès du Syndicat des Eaux.**

A ce titre, une question : pourquoi la facturation de l'eau n'est pas mensualisée ?

### **ACQUISITION DE PARCELLES AC 58 ET AC 40**

Madame le Maire propose de délibérer et fixe le prix des parcelles suivantes :

- Parcelle AC 58 d'une contenance de 1 415 m<sup>2</sup> : cette parcelle se situe dans un emplacement réservé, le tarif est à 6,50 € le m<sup>2</sup>, soit 9 197,50 €.
- Parcelle AC 40 d'une contenance de 356 m<sup>2</sup> : cette parcelle non constructible, n'est pas dans un emplacement réservé, le tarif proposé est le tarif d'une terre agricole. (0,34 € le m<sup>2</sup> en Deux-Sèvres) soit 121,04 €.

Monsieur PELTIER Jacky, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente la parcelle en emplacement réservé et explique que cette parcelle située en cœur de bourg est réservée dans le cadre d'un aménagement futur.

Le prix proposé est celui fixé pour les parcelles en emplacement réservé.

La parcelle AC 40 n'est pas constructible, le prix proposé pour l'acquisition s'aligne sur le tarif des terres agricoles.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **décide, à l'unanimité, de valider la proposition énoncée ci-dessus, à savoir :**

- **Parcelle AC 58 d'une contenance de 1 415 m<sup>2</sup> : le tarif est à 6,50 € le m<sup>2</sup>, soit 9 197,50 €.**
- **Parcelle AC 40 d'une contenance de 356 m<sup>2</sup> : le tarif proposé est le tarif d'une terre agricole. (0,34 € le m<sup>2</sup> en Deux-Sèvres) soit 121,04 €.**

### **CONVENTION UGAP (RENOUVELLEMENT PRESTATION GAZ)**

Madame le Maire propose de renouveler la convention pour 3 ans (et non 5 comme annoncé) pour la prestation gaz. Il s'agit d'un achat groupé au niveau national.

Ce renouvellement convention gaz concerne les bâtiments suivants : Mairie, Maison de la Plaine, École et Stade).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité le renouvellement de la convention UGAP pour 3 ans et autorise madame le Maire à viser la convention.**

## **ENCAISSEMENT DES DONS EN ESPÈCES**

Madame le Maire propose de délibérer pour l'encaissement des dons en espèces qui sera fait au compte 7713 : Libéralités reçues.

Madame le Maire précise qu'un don en espèces a été fait par les gens du voyage. En raison de l'utilisation du terrain d'entraînement du stade, une somme de 320,00 € a été perçue. Cette somme sera déposée sur le compte de dépôt de la Banque postale par les régisseurs, sur la régie : Produits Divers.

Madame le Maire propose de l'attribuer aux Affaires Sociales.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, l'attribution des 320,00 € aux Affaires Sociales.**

### **INFORMATIONS :**

- **LOI3D (Suite à la réunion avec notre député, Guillaume CHICHE)** : Madame le Maire présente les différents projets de la loi.

### **COMPTES RENDUS :**

- **Réunion Affaires sociales lundi 20/09/2021 à 18 heures)** : Madame MONGET Elisabeth, 2<sup>ème</sup> Adjointe propose pour les festivités de fin d'année, de reconduire le portage de colis à nos aînés en raison de l'incertitude concernant la pandémie Covid19. Une étude sera faite auprès d'autres fournisseurs en privilégiant les produits locaux. La carte de vœux pourrait être réalisée par les enfants du groupe scolaire.
- **Commission Communication : Résultat du sondage sur le marché**  
Monsieur BAILLET 3<sup>ème</sup> Adjoint présente les résultats :  
159 réponses – 100 par vote électronique et 59 votes papier => 91 % oui  
Fréquence : 63 % hebdomadaire – 20 % bi-mensuel  
Jour : Samedi ou Dimanche  
Quand : le matin 85,5 %
- **Commission Vie Associative** : Madame MAUDUIT Sylvie Conseillère municipale présente les points abordés :
  - o Téléthon (des dons pas d'activités)
  - o Compte Rendu de l'Assemblée Générale de l'APE lundi 20 septembre :
  - o Don de l'association Gym
  - o Voyage scolaire à l'Ile d'Oléron
  - o Problème chute d'épine sur le billodrome (souffleur, balai...)
  - o Peinture pour tracer le terrain cour de l'école
  - o Jus de pomme +- demande de prêt du camion de la commune le 20 octobre prochain
  - o APS : Cabaret pour le 1<sup>er</sup> avril 2022

### **DATES :**

- **Réunion d'Adjoints :**
  - o Lundi 04 octobre 2021 à 18 heures à la Mairie

- Lundi 11 octobre 2021 à 18 heures à la Mairie
- **Commission Info-com :**
  - Mardi 12 octobre 2021 à 20 h 30 à la Mairie
  - Ordre du Jour :** Marché, Bulletin et le Site Internet
- **Élections du CME (Conseil Municipal des Enfants) :**
  - Vendredi 15 octobre 2021 de 17 h 45 à 18 h 30 à la Mairie
- **Commission Aménagement du Territoire :**
  - Lundi 25 octobre 2021 à 20 h 30 à la Mairie

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Commission Départementale d'Orientation Agricole** : Madame le Maire fait lecture des résultats de la Commission. (Proposition d'attribution des terres agricoles communales louées jusqu'alors à M. J. GUYON)
  - Refus d'exploiter : GAEC le Portail, EARL JMR, SCEA le Grand Mauduit.
  - Autorisation d'exploiter : GAEC Maison Neuves.
- **Projet de chemin blanc** : Monsieur PELTIER Jacky, 1<sup>er</sup> adjoint fait part d'une demande de devis pour bornage auprès d'Air et Géo et Véronneau.
- **Journée Patrimoine** : participation mitigée, mauvais temps pluie
- **Ékosentia** :
  - Comité de pilotage le 27 octobre à 20 h à la Mairie
  - Réunion publique le 18 novembre à 20 h à la Salle Polyvalente
- **Elections présidentielles** : 10 et 24 avril 2022
- **Élections Législatives** : 12 et 19 juin 2022

La séance est clôturée à 22 h 00.